



Contribution du Conseil de Développement à l'AGENDA 21 de Cap l'Orient

NOTE D'ETAPE 1

Septembre 2009

Le Conseil de développement du Pays de Lorient a été sollicité pour participer aux ateliers de travail pour l'élaboration de l'AGENDA 21 de Cap Lorient. Un groupe de travail composé de membres d'origine très diversifié s'est constitué.

A mi parcours de la démarche, l'objectif de cette première note d'étape est de compléter la participation de certains membres du Conseil de Développement aux ateliers des deux premières phases « Diagnostic » puis « Stratégie » tout en focalisant sur **des attentes** puis **des recommandations** qui sont parues essentielles pour accompagner ce processus.

Préambule

L'AGENDA 21 concentre des **attentes fortes** qui ont été mise en évidence lors de nos échanges internes au sein du Conseil de Développement.

Un projet «durable»

L'AGENDA 21 ne doit pas se concevoir comme un outil institutionnel de plus, mais plutôt comme un **process de changement à inscrire dans le temps**. Selon le planning, l'élaboration de l'AGENDA se termine en juin 2010. Il semble important de programmer dès maintenant les modalités de cet après « juin 2010 », les évaluations périodiques mais aussi les actualisations qui suivront la phase actuelle d'élaboration initiale.

Un projet à confronter à tous les citoyens

L'AGENDA 21 est l'occasion de s'interroger sur les conditions d'organisation d'un **débat participatif et transversal à l'échelle du territoire et de ses habitants**. La concertation et la dimension participative font partie intégrante de la démarche selon les bases posées dans le programme ACTION 21 de RIO de JANEIRO (Chapitre 28 - juin 1992). Etre informés, être consultés, être partenaires... sont autant de possibilités à décliner avec les citoyens de toutes les générations pour la mise en route d'un processus de changement collectif.

Un projet dans un système d'échelles multiples

L'imbrication des territoires et des structures administratives impose la clarification des actions à engager, en fonction des domaines de compétences. Pour chaque action, il convient d'agir à l'échelle pertinente. Europe-Etat-région-département-pays-agglomération-communes... chaque structure dispose de son AGENDA 21 interne et/ou externe. La difficulté sera aussi de veiller à la complémentarité et la cohérence entre les ambitions des différents AGENDA 21 qui se superposent sur le territoire.

Le Conseil de Développement souhaite insister sur la **communication**¹ qui accompagne la processus d'AGENDA 21. L'enjeu est double : informer et mobiliser. Comment transmettre l'information à l'ensemble des habitants au delà du cadre des « initiés », des agents des collectivités et de l'état, des représentants des structures associatives ou du Conseil de développement ? Comment mobiliser les acteurs ?

Le Conseil de Développement propose d'approfondir trois axes.

1 – Le Conseil souhaite mettre l'accent sur les enjeux locaux et les déséquilibres locaux en complément de la phase diagnostic réalisée afin de mobiliser le plus grand nombre, et en particulier :

- L'enjeu démographique : les migrations et le vieillissement de la population, ses conséquences sur l'espace public, l'habitat, les structures d'accueil, la mixité sociale...
- L'enjeu économique : évolution des filières agricole et pêche et du nombre d'emploi induits sur le territoire, l'influence de la crise sur les emplois,
- L'élévation du niveau de la mer (1m au cours du siècle selon le GIEC) et les modifications des côtes et cordons dunaires
- l'étalement urbain qui consomme toujours plus de terres agricoles
- augmentation des coûts de la gestion de l'eau, des déchets, de l'habitat et des transports
- la qualité de l'eau...

Un des freins au développement durable peut être que les citoyens et le grand public ne se sentent pas directement concernés. Le constat et l'inventaire des risques faciliteront la prise de conscience et la mobilisation des acteurs.

(voir annexe 1 contribution de Mathieu Lasvenes)

2 – Le Conseil de développement recommande d'informer en continu de la démarche toutes les catégories d'acteurs et citoyens du territoire pour garantir une participation puis une implication la plus large possible :

Informer, former pour mobiliser

Les citoyens ne sont pas des experts ni de l'aménagement urbain, ni de l'environnement ni du développement durable. Les citoyens mobilisés par le sujet devront faire l'effort de se former en parallèle. La culture du développement durable doit donc être diffusée en parallèle d'une information sur le suivi de la démarche pour permettre au plus grand nombre de comprendre et s'approprier cet AGENDA 21. L'objectif est bien d'élargir le débat au delà du trop restreint des « convaincus », des « experts » et des « initiés ».

1 *Note rédigée avant la réunion du groupe projet présentant la participation du cabinet « ciré-jaune ».*

Dans le même esprit L'AGENDA 21 est en soi un outil de communication auprès des citoyens. Le challenge est que le développement durable se diffuse sur toutes les strates de la société et sur tout le territoire.

Une information adaptée à chacun

Chaque catégorie d'acteur identifiée peut faire l'objet d'une stratégie adaptée à son profil et retrouver dans les outils mis à leur disposition par l'AGENDA 21 une information ciblée sur les enjeux, sur le processus à suivre et sur les actions incitatives appropriées.

Les collectivités locales

Il s'agit d'accompagner et de soutenir les évolutions qui sont en cours au sein des collectivités et la mise en place des Agenda 21 interne et externe.

A ce niveau Cap l'Orient peut être un partenaire facilitateur : mettre à disposition des méthodes, des outils, des guides, des indicateurs et diffuser les bonnes pratiques...

Les entreprises et le monde du travail

Une rupture dans le fonctionnement de notre économie est envisageable avec la mise en place annoncée de la Taxe Carbone. Le monde économique doit anticiper cette nouvelle donne pour s'adapter. Quelles seront les conséquences pour l'économie du territoire d'une éventuelle révolution verte ? Quelles seront les éventuelles opportunités d'emploi ?

Les entreprises déjà concernées par les déplacements, la gestion des déchets, l'énergie, auront leur contribution à apporter dans l'AGENDA 21 du territoire.

Le conseil de développement recommande d'organiser une communication appropriée pour informer le monde économique et susciter de nouvelles synergies.

Les citoyens du territoire

Il semble indispensable de rendre la démarche d'AGENDA 21 plus appropriable et plus accessible au grand public par des outils de communication interactifs et accessibles en continu, capables d'informer les habitants de toutes les générations.

Une communication transparente envers le grand public est un enjeu en soi pour garantir une démarche participative et concertée.

Le développement durable peut s'aborder en priorité par le concret: le bilan carbone personnel, par le suivi des progrès déjà accomplis et des bénéfices acquis dans le passé sur la gestion des déchets, de l'eau, sur la cuisine scolaire ...

Le conseil de développement insiste sur la communication de l'Agenda 21 qui sera essentielle. Chaque acteur doit être suffisamment informé pour **identifier sa propre part de responsabilité** sans la minimiser, mais aussi ses **limites**, pour engager un changement collectif.

3 – « Penser global, Agir Local » Le conseil de développement souhaite que le processus d'AGENDA 21 intègre un volet mettant en avant des initiatives locales en cours ou déjà menées sur le territoire, dans l'esprit du développement durable.

Centraliser et **communiquer sur les bonnes pratiques locales** et leurs résultats concrets permet d'envisager des avantages multiples :

- Promouvoir les innovations
- Valoriser les démarches exemplaires et leurs auteurs, (y compris celles de la communauté de communes),
- Faciliter la mutualisation des idées,
- Constituer un centre de ressources et de veille,
- Mobiliser le tissu associatif très riche sur le territoire autour du projet,
- Convaincre toujours plus de citoyens des bénéfices que le changement d'attitude peut aussi apporter à la collectivité.

Les outils internet permettent aujourd'hui de mettre toutes les informations nécessaires à disposition du public de façon transparente, y compris dans la phase d'élaboration qui est en cours.

Le principe d'exemplarité

Cap l'Orient doit décliner l'agenda 21 en direction de ses services. Le principe d'exemplarité devient une nouvelle exigence à l'intérieur de l'administration que l'on se donne, avec comme objectif que cela ne coûte pas plus cher.

Ce principe d'exemplarité devra se décliner dans un véritable cahier des charges complet, liés notamment aux éco-gestes, aux dépenses de déplacement, ...en direction de toutes les initiatives et projets de type intercommunal (aménagement, zones d'activités, contrat de Pays, appels d'offres à éco-condition,..) et instances, associations, utilisant l'argent public de l'intercommunalité.

Le principe d'éco-conditionnalité des financements orientera de plus en plus les choix dans les investissements.

De nouveaux critères de décisions pourront se mettre en place progressivement.

La participation des citoyens par leur contribution et par leurs projets doit être encouragée. Le processus d'AGENDA 21 est l'occasion de faire foisonner les idées. Les citoyens doivent pouvoir s'exprimer directement et contribuer par leurs demandes, ou leurs idées à la réflexion globale sur le territoire. Les nouvelles technologies de l'information sont un des supports à utiliser pour organiser un débat participatif.

Conclusion

Nous vivons sans doute les prémises d'un changement global et incontournable. Le développement durable alerte sur le caractère fragile et les limites de notre « petite planète » mise en danger par nos modes de vies. Il bouscule nos certitudes, il déstabilise avec des injonctions parfois contradictoires ou culpabilisantes. La crise économique actuelle renforce un sentiment de fin de cycle...

Dans le même temps la prise de conscience progresse ainsi que le sentiment d'urgence. Mais il y a encore du chemin à faire avant pour changer les comportements à grande échelle. Le rôle de la collectivité est ici essentiel, elle a un rôle d'ambassadeur, d'animateur et de partenaire du changement auprès des citoyens pour mobiliser les énergies et porter ce projet.

Dans ce contexte, le Conseil de développement envisage la démarche d'AGENDA 21 comme **une opportunité**. Elle représente l'occasion de partager la prise de conscience, de décrypter cette situation complexe puis de **construire collectivement une vision d'avenir fédératrice pour le territoire, porteuse de sens et de nouvelles valeurs**.

La commission Agenda 21
Conseil de développement du Pays de Lorient

Annexes

Annexe 1

Contribution de **Matthieu LASVENES** détaillant la partie 1 du présent document

Annexe2

Le Conseil de Développement met à la disposition de tous dans cette démarche d'Agenda 21 les travaux et les réflexions menées depuis la création du conseil et notamment **tous les avis** remis qui intègre déjà le développement durable :

- **Quel avenir pour la pêche au pays de Lorient dans le cadre communautaire ?**
juillet 2004
- **Quelles sont les conséquences du vieillissement de la population pour le pays de Lorient ?** *Janvier 2006*
- **Quel développement touristique au pays de Lorient ?** *juin 2006*
- **Projet de Pays : Pour l'avenir du pays de Lorient.** *Février 2007*
- **La rade, un projet pour mieux vivre ensemble. Avenir économique, avenir urbain**
mai 2007
- **Energie, quelles solutions locales ?** *mai 2009*
- **Agriculture et territoire . Enjeux pour la campagne, l'agriculture, l'alimentation**
Octobre 2009

Travaux téléchargeables sur le site du Conseil rubrique « documentation »

<http://www.conseil-developpement-pays-orient.org/>

Annexe 3

Le Conseil de Développement a décidé de contribuer à l'information et à la diffusion de la culture du développement durable, par l'organisation d'un **programme de conférences-débats**, sur **différents sites du territoire**, pendant la durée du processus d'élaboration de l'Agenda de Cap Lorient. Ces conférences ouvertes au public sont l'occasion de se former, d'approfondir un aspect particulier et de mieux anticiper les changements par la rencontre et l'échange avec des spécialistes ou des personnalités extérieures de référence.

Conférences réalisées :

- 27 avril 2009 à Lanester : **Julian PONDAVEN** réseau cohérence « Le baromètre du développement durable et solidaire ou comment co-construire le développement durable des communes »
- juin 2009 : Guidel : **Robert JESTIN** Président du Codespar « Rupture et changement dans les entreprises ; future taxe carbone, éco-activités, vers une nouvelle économie »
- 21 septembre 2009 ; Inzinzc-Lochrist – **Isabelle THOMAS** – Elus de la Région Bretagne « Présentation du Programme ECOFAUR : La Région accompagne les projets d'urbanisme durable »

A venir :

- Faire son bilan carbone, en lien avec des jeunes d'un lycée technique de Port -Louis et d'une association de Ploemeur
- La pêche – Future Politique commune des Pêches

Le programme est accessible sur le site du Conseil rubrique « Agenda »

<http://www.conseil-developpement-pays-orient.org/>